

Directeur technique de spectacle et d'évènement

RNCP34992 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	323p
Formacode(s)	45052, 45042
Code(s) ROME	L1509
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	14/10/2020
Date d'échéance	14/10/2025

Certificateur(s)

CTRE FORMATION PROF TECHNICIENS SPECT · SIRET : 31360884600025

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification professionnelle de "Directeur technique de spectacle et d'évènement" permet à son détenteur de présenter les compétences recherchées par les entreprises du secteur du spectacle vivant et de l'événementiel pour accompagner des projets de plus en plus complexes.

ACTIVITÉS VISÉES

Le directeur technique prépare, organise, coordonne et contrôle l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à l'usage, à la réalisation et à l'exploitation technique des lieux, des spectacles, événements et manifestations de la structure de droit privé ou public.

Le directeur technique est un cadre technique et administratif de la filière technique. Il peut être cadre dirigeant ou cadre de direction. Il est placé sous l'autorité d'un directeur général ou d'un chef d'établissement. Sa fonction est une fonction managériale d'étude, de planification, d'encadrement et de gestion des compétences de différents corps de métier.

Cette fonction l'amène à concevoir et piloter un projet technique qui valorisera le projet artistique. Il participe avec le directeur de l'entreprise et l'administrateur à la définition de la politique de production et d'exploitation de l'entreprise, à sa traduction en moyens techniques et humains, ainsi qu'à la direction des différents services techniques nécessaires au montage et à l'exploitation d'un spectacle ou d'un évènement ainsi qu'à la maintenance d'un lieu et de ses équipements. La fonction de directeur technique s'applique notamment à deux situations de travail :

- Direction technique d'un établissement fixe
- Direction technique de manifestations ponctuelles (festivals, tournées, variétés, concerts, événementiel, arts de la rue etc.)

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Piloter les projets du spectacle : évènements, équipements, bâtiments
- Diriger les équipes techniques d'une structure spectacle/évènement
- Décider des moyens prévisionnels et superviser l'exploitation d'un spectacle
- Encadrer la prévention des risques d'une structure spectacle/évènement

Blocs de compétences

RNCP34992BC01 — Piloter les projets du spectacle : évènements, équipements, bâtiments

LISTE DE COMPÉTENCES

C1.1.1 – Rechercher des solutions

innovantes, adaptées à l'activité de spectacle et d'évènement, en suivant les évolutions technologiques et réglementaires pour décider des investissements de matériels, d'installations, ou de travaux sur les bâtiments d'une structure

- Élaborer des cahiers des charges de demande d'études. - Superviser et planifier la réalisation d'études. - Rechercher, mettre en œuvre et valoriser de nouvelles techniques ou de nouvelles pratiques professionnelles.
- Animer des groupes de réflexion et de production sur les pratiques professionnelles.

C1.1.2

– Décider des investissements de matériels, d'installations, ou de travaux sur les bâtiments d'une structure en repérant les solutions et innovations techniques pour développer l'accessibilité universelle des spectacles et évènements

C1.1.3

– Décider des investissements de matériels, d'installations, ou de travaux sur les bâtiments d'une structure en repérant les solutions et innovations techniques pour favoriser le développement durable et les pratiques éco-responsables

C1.2.1 – Développer les process et

méthodologies en proposant des solutions techniques pour aider et améliorer le fonctionnement des services de la structure

- Élaborer des préconisations ou des avis dans le cadre d'une instruction de dossier.
- Proposer des solutions pour améliorer les process et le fonctionnement des services.
- Apporter une aide technique aux utilisateurs d'un équipement ou d'un matériel.
- Rédiger et diffuser des notices, des instructions, des procédures

C1.2.2

– Assister le DSI en analysant les cahiers des charges et offres en matière de solutions informatiques et réseaux pour équiper les services

- Définir les besoins fonctionnels du système d'information et les critères de sélection d'un progiciel.
- Contrôler la réalisation des tests et des recettes fonctionnelles des applicatifs informatiques.

C1.3

– Concevoir la réalisation d'un projet de spectacle et d'évènement en mobilisant les acteurs et les ressources nécessaires à la réussite du projet pour en maîtriser les enjeux et les risques

- Définir les finalités, les enjeux, les objectifs et les risques d'un projet.
- Conduire un état des lieux, un diagnostic technique, environnemental et économique du niveau d'équipement et d'entretien du patrimoine.
- Recenser les besoins et planifier l'acquisition ou le renouvellement des matériels et des équipements. - Contrôler la conformité des équipements et prévoir leur mise aux normes.

C1.4 – Coordonner les opérations de travaux ou de maintenance en prenant en compte les contraintes d'activités pour réaliser le maintien à niveau ou la mise au norme des installations et des équipements d'un bâtiment de spectacle

- Organiser et animer les comités de pilotage et les groupes techniques. - Etablir des rapports de suivi et renseigner des indicateurs et des tableaux de bord.
- Réceptionner, apprécier, contrôler la conformité des réalisations.
- Elaborer les cahiers des charges et les pièces du marché public (Gestion de la commande publique)
- Négocier avec les fournisseurs et les entreprises dans le cadre de la procédure des marchés publics. - Effectuer la passation et contrôler l'exécution du marché.
- Elaborer un protocole d'entretien et de maintenance et faire appliquer les consignes d'utilisation d'un matériel ou d'un produit.
- Définir et mettre en œuvre des procédures de contrôle et de traçabilité des matériels et des produits.
- Evaluer l'usure et les risques de dysfonctionnement d'un équipement ou d'un matériel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle simulée :

- Conduite d'un projet de direction technique
- Évaluation individuelle
- Soutenance

écrite / Jeu de rôle avec le jury représentant une partie des acteurs du projet (directeur, élu territorial, architecte...)

RNCP34992BC02 — Diriger les équipes techniques d'une structure spectacle/événement

LISTE DE COMPÉTENCES

C2.1 Structurer l'organisation des équipes techniques, permanentes et intermittentes, en respectant les procédures administratives et réglementaires, notamment diversité/égalité, pour répondre aux besoins de compétences et accompagner les projets de structure et artistiques

- Traduire des orientations politiques de la structure et/ou de la collectivité en projet d'organisation et de service. - Définir avec la hiérarchie les missions, les objectifs et les résultats attendus par un ou des services.
- Participer à la politique de rémunération des personnels.

C2.2.1 Piloter la direction des équipes techniques en développant les outils de management adaptés pour favoriser l'intégration et la qualité de vie au travail des techniciens et régisseurs

C2.2.2

Accompagner les techniciens en situation de handicap en adaptant les postes pour accélérer l'accessibilité universelle des métiers du spectacle

C2.3 Superviser l'activité des équipes en sélectionnant les données à transmettre pour l'établissement des bulletins de salaire, des rapports d'activité et des bilans sociaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle simulée :

- A partir d'une mise en situation portant sur la gestion des équipes incluant une réorganisation des services
- Evaluation individuelle
- Soutenance écrite / Jeu de rôle avec le jury représentant une partie des acteurs du projet (directeur, administrateur, responsable RH...)

RNCP34992BC03 — Décider des moyens prévisionnels et superviser l'exploitation d'un spectacle

LISTE DE COMPÉTENCES

C3.1 – Superviser la planification des activités techniques d'un spectacle ou d'un évènement en validant les besoins matériels et humains alloués pour le bon déroulement de l'exploitation des projets artistiques

- Définir des processus d'intervention des équipes techniques, et les types de matériels ou moyens requis.
- Organiser les interventions du personnel technique et la co-activité depuis les répétitions, le montage/démontage, l'exploitation, la maintenance et l'archivage.
- Organiser l'occupation des lieux de production / exploitation des spectacles, événements et manifestations, et assurer le suivi du rétro-planning.
- Concevoir et superviser l'archivage des éléments liés aux spectacles, événements et manifestations (plans, décors, costumes, accessoires...).

C3.2

– Gérer l'administration des activités techniques en exploitant les informations relatives aux moyens à mettre en œuvre pour la rédaction des conditions contractuelles des projets artistiques

- Négocier et établir des contrats commerciaux et d'entretien des matériels et équipements.
- Vérifier les contrats d'assurance.

C3.3

– Elaborer les budgets des activités techniques en produisant les données prévisionnelles ou de production des moyens mis en œuvre pour l'exploitation des projets artistiques

- Appliquer des procédures comptables et d'achats liées à la nature juridique de la structure et à la nature des projets menés.

C3.4 Superviser l'exploitation d'un spectacle ou d'un évènement en organisant les interventions des personnels, des prestataires de service et des organismes de contrôle pour garantir le respect des procédures et des réglementations en vigueur.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle simulée :

- A partir d'une mise en situation portant sur la planification prévisionnelle et l'élaboration budgétaire dans le spectacle et l'évènement
- Evaluation individuelle
- Soutenance écrite / Jeu de rôle avec le jury représentant une partie des acteurs du projet (directeur, administrateur de salle...)

RNCP34992BC04 — Encadrer la prévention des risques d'une structure spectacle/évènement

LISTE DE COMPÉTENCES

C4.1 – Produire les documents d'encadrement de la prévention des risques professionnels en prenant en compte la réglementation en vigueur et les contraintes d'une structure ou d'un projet de spectacle / évènement pour organiser et contrôler le respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail

- Elaborer le règlement intérieur et veiller à son application.
- Réaliser un diagnostic sur les niveaux de risque et alerter les décideurs. Déclencher les procédures de mise en conformité en cas de non-respect des règles.

C4.2 – Produire le système d'encadrement de la prévention des risques d'un établissement recevant du public en prenant en compte la réglementation en vigueur, les contraintes et les problématiques spécifiques pour piloter les dispositifs de mise en sécurité/sûreté du public pendant une représentation de spectacle ou un évènement

- Gérer l'obtention des autorisations officielles (préfecturales, municipales, commissions et audits) et les communiquer.
- Elaborer et mettre en œuvre le règlement et les procédures de sécurité.
- Émettre un avis technique dans le cadre des commissions de sécurité. Assurer un contrôle périodique des

conditions de sécurité.

C4.3 – Organiser et mettre en œuvre un dispositif de contrôle et de veille des équipements, des installations, des bâtiments ou d'un lieu de représentation en prenant en compte la réglementation pour assurer la sécurité des équipements matériels et des bâtiment

- Tenir à jour les documents imposés par la réglementation.
- Alerter sur les risques, les dysfonctionnements, la vétusté et les mises aux normes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle simulée :

- A partir d'une mise en situation portant sur les problématiques de sécurité et de sûreté d'un projet de spectacle, d'un événement et de la mise en conformité d'un équipement ou d'un bâtiment
- Evaluation individuelle
- Soutenance écrite / Jeu de rôle avec le jury représentant une partie des acteurs du projet (Direction / Commission de sécurité, Représentants publiques ...)

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Spectacle vivant - théâtre, danse, opéra, musique, cirque, arts de la rue, ... et événementiel

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Directeur technique, responsable technique, responsable bâtiment

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Il peut être recommandé au directeur technique d'avoir suivi une formation à la prévention des risques et de la sécurité des spectacles pour la licence d'exploitant (code du travail Art. R 7122-2 et 3).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 500 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	28 833
Jugés difficiles à recruter	10 %
Emplois saisonniers	31 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La certification s'adresse à un public ayant une expérience confirmée en régie générale. Une expérience de participation à la création de projet ou d'entreprise sera prise en considération. Est également demandé la maîtrise d'au moins une régie spécialisée (plateau, lumière, son, vidéo, exposition, production, bâtiment, etc.) et de la régie

générale, une expérience de direction d'équipe et la maîtrise de la bureautique (traitement de texte, tableur, pdf., Internet...).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury de certification est composé au minimum de 3 personnes :

- Un directeur technique en activité, extérieur à l'organisme certificateur / de formation
- Deux professionnels, cadre de direction, en activités, représentant les secteurs d'activité du spectacle vivant et/ou de l'événementiel
- Auxquels s'ajoute un représentant de l'organisme de formation, représentant la pédagogie, pris parmi les intervenants, référents et/ou coordinateurs pédagogiques. Ce représentant a une voix consultative pour renseigner le jury sur l'évolution des candidats en voie d'accès par la formation.

Considérant que le représentant de la pédagogie a une voix consultative et non décisionnelle, le jury de certification est composé à 100% de professionnels en activité, extérieurs à l'organisme certificateur.

Dans l'objectif de garantir une meilleure insertion professionnelle, pour la nomination des membres du jury, le CFPTS, en tant qu'organisme certificateur, s'attache à solliciter autant que faire se peut des professionnels qui participent activement au réseau professionnel, à son développement et à son recrutement.

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury de certification est composé au minimum de 3 personnes :

- Un directeur technique en activité, extérieur à l'organisme certificateur / de formation
- Deux professionnels, cadre de direction, en activités, représentant les secteurs d'activité du spectacle vivant et/ou de l'événementiel
- Auxquels s'ajoute un représentant de l'organisme de formation, représentant la pédagogie, pris parmi les intervenants, référents et/ou coordinateurs pédagogiques. Ce représentant a une voix consultative pour renseigner le jury sur l'évolution des candidats en voie d'accès par la formation.

Considérant que le représentant de la pédagogie a une voix consultative et non décisionnelle, le jury de certification est composé à 100% de professionnels en activité, extérieurs à l'organisme certificateur.

Dans l'objectif de garantir une meilleure insertion professionnelle, pour la nomination des membres du jury, le CFPTS, en tant qu'organisme certificateur, s'attache à solliciter autant que faire se peut des professionnels qui participent activement au réseau professionnel, à son développement et à son recrutement.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 157 €
Selon la branche	8 400 € – 9 955 €
Prise en charge	Branches concernées
9 157 €	Valeur par défaut · 207 branches
9 955 €	CPNEF Spectacle Vivant, CPNEF de l'audiovisuel, CPNEF des acteurs du lien social et familial (ALISFA)
8 400 €	CPNE Casinos, CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC)
8 495 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date de décision	14/10/2020
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	14/10/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	7	1	100 %	86 %
2018	10	0	100 %	88 %
2017	12	1	100 %	80 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP26273

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP40599

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Page en cours de construction

<https://www.cfpts.com/formations/certifications/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34992/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	5
Parcours menés à terme	5
Taux d'achèvement	100 %
Période	09/2022 – 03/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	10
Montant total engagé	44 151 €
Coût moyen par dossier	4 415 €
Durée moyenne	401 h
Période	12/2020 – 09/2024
France compétences	68 %
France Travail	17 %
Régions	11 %
Reste à charge titulaire	4 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.